



PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CHIFFRES DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE BILAN DE LA SEMAINE N° 21

Troyes, le mardi 30 mai 2023

La préfète de l'Aube et les forces de l'ordre demeurent mobilisées en 2023 pour diffuser des messages de vigilance, de prévention et de conseils en matière de sécurité routière afin d'inviter chaque conducteur à adopter un comportement responsable sur les routes.

De nombreux comportements inadaptés et dangereux restent cependant toujours constatés.

Ainsi, durant la semaine écoulée, les forces de l'ordre ont procédé aux verbalisations suivantes :

- 33 excès de vitesse;
- 13 faits de conduite sous l'emprise d'un état alcoolique ;
- 2 faits de conduite sous l'emprise de stupéfiants ;
- 17 faits d'usage du téléphone au volant ;
- 5 défauts de port de la ceinture de sécurité ou de dispositif de retenue pour enfant ;
- 10 faits de conduite sans permis de conduire ;
- 6 faits de refus de priorité ;
- 29 véhicules immobilisés en raison d'infractions graves au code de la route ;
- 16 suspensions administratives immédiates de permis de conduire.

Prévision des contrôles routiers

Dans un but de prévention et de sensibilisation des usagers de la route, la préfète de l'Aube publie une partie des contrôles routiers pour la semaine à venir.

Période	Secteurs des contrôles
Mardi 30 mai – Matin	D671 Clérey / Saint-Parres-les-Vaudes
Mercredi 31 mai - Après-midi	D20 Saint-Lyé / Payns
Mercredi 31 mai - Après-midi	D619 Fontaine-les-Grès
Mercredi 31 mai - Après-midi	D619 Bar-sur-Aube / Vendeuvre-sur-Barse
Judi 1 ^{er} Juin - Après-midi	Avenue Henri Barbusse à Saint-Parres-aux-Tertres
Vendredi 2 juin – Matin	Avenue de Maréchal Leclerc à la Rivière-de-Corps
Vendredi 2 juin - Après-midi	N77 Bouilly / Auxon

Les règles de circulation à trottinette

Message de prévention

Les règles de circulation à trottinette



Obligations

- Équiper correctement sa trottinette (freins, lumières avant et arrières, catadioptres, sonnette)
- Porter un casque en circulant hors agglomération ;
- Être couvert par une assurance spécifique ;
- Avoir minimum 14 ans ;
- Utiliser les pistes cyclables lorsqu'il y en a ;
- Respecter le Code de la Route ;

Interdictions

- Monter à plusieurs et transporter des marchandises ;
- Utiliser des écouteurs, tenir son smartphone ;
- Rouler sur le trottoir ;
- Rouler sur les voies express et autoroutes ;
- Rouler à plus de 25 km/h ;
- Circuler après avoir consommé de l'alcool au-delà de la limite (0,5 g/l) ;

Conseils



Porter un casque
pour tous les déplacements



Contrôler l'état
régulièrement



Faire attention aux angles morts
des autres véhicules



Garer votre trottinette
dans les zones réservées

Contact presse

Bureau de la représentation de l'État et de la communication

Tél : 03 25 42 35 00

Mél : pref-communication@aubes.gouv.fr

@prefet10 @Prefetaube aube.gouv.fr

@Prefet_10 Préfecture de l'Aube